

gardiens, ce projet de suicide n'a pu être exécuté.

Divers amoniers s'occupent activement des malheureux détenus. Ce sont surtout les incessantes démarches de ces hommes dévoués auprès de M. Thiers qui ont décidé le chef du gouvernement à étendre les pouvoirs des juges instructeurs. Ces juges en profitent largement pour mettre en liberté ceux des prisonniers auxquels on ne reproche que leur simple présence dans les lignes fédérées. Il y a, en effet, une foule de pauvres ouvriers que le défaut d'ouvrage et l'appât de la solde ont seuls amenés à se battre. Les amoniers les démêlent aisément et il suffit souvent de leur simple recommandation pour les faire parler d'urgence dans les cabinets des juges, dont ils sortent d'ordinaire acquittés. Inutile de vous dire de quelle popularité jouissent ces dignes prêtres dans les prisons de Versailles et sur les pontons.

La vie de Pie IX en danger !

On écrit de Rome au journal *l'Univers* : Je vous écris pour la dernière fois avant de rentrer en France.

Il vient de se passer à Rome un fait très grave, qu'on aurait pu croire d'abord plus prudent de taire pour ne pas alarmer le monde catholique, mais qu'il est impossible de laisser sous silence, mainte nant que beaucoup d'honnêtes gens sont capables de croire avec M. Thiers que la loi des garanties italiennes assure suffisamment la sécurité personnelle du Saint-Père. M. Thiers et tous ceux qui pensent comme lui doivent se détromper. La vie de Pie IX est en danger à Rome; son départ peut devenir une nécessité, et si le Pape était obligé de quitter Rome, quelle terre n'a plus le devoir de lui offrir une hospitalité digne et sûre que la France.

Mardi dernier, les conscripts de la première levée romaine étaient convoqués pour se rendre au Capitole, avec drapeaux et musique. Ce fut l'occasion d'une odieuse manifestation du parti révolutionnaire. La bande des conscripts était attendue sur la place du Gesù, où elle fit halte avant d'aller au rendez-vous. Les acclamations commencèrent, la musique joua l'air patriotique. Alors cette foule ignoble se mit à hurler : *Morte a Pio nono ! morte ai Gesuiti !* Il y avait plusieurs centaines d'individus qui vociféraient ces cris de mort. La police ne vit rien, n'entendit rien; la loi des garanties reçut à la seule accomplissement qu'elle aura jamais.

Il se trouve donc à Rome des centaines, des milliers d'individus capables d'assassiner Pie IX, peut-être même tout prêts à commettre l'impensable crime. Ce fait accompli en plein jour, au milieu de Rome, dans une circonstance officielle, ne laisse aucun doute, ni sur les intentions de la secte, ni sur l'impuissance ou le mauvais vouloir du gouvernement italien à réprimer leurs mauvais desseins. La canaille plébéienne, amenée à Rome par Victor-Emmanuel, ne se contenta plus de l'avoir fait roi de Rome capitale. C'est contre le Pape et non pour lui qu'elle a voté.

À Paris, on n'en était pas encore à demander tout haut la mort de l'archevêque un mois avant l'assassinat. La horde révolutionnaire est déjà beaucoup plus avancée à Rome, et ceux qui compteraient sur la présence du gouvernement italien pour la réprimer ne songent pas que le gouvernement de Victor-Emmanuel n'est pas plus solide que ne l'était celui de M. Thiers avant l'insurrection de Paris.

Ainsi, ce n'est pas seulement la dignité de Pie IX, c'est sa propre sécurité qui le fait prisonnier au Vatican : il y est retenu sous menace de mort. Doit-il fuir, pendant qu'il en est temps encore, doit-il rester jusqu'au bout ? Lui seul sait ce qui convient. Nul n'a de conseil à donner, mais personne non plus ne peut se faire d'illusion sur la gravité de la situation. Il s'agit maintenant à Rome de la vie même de Pie IX. La question romaine, menée à ses conséquences naturelles par la série des longs attentats de Victor-Emmanuel sur le domaine de l'Église, n'est plus qu'une question d'assassinat.

ARTHUR LOTI.

Le *Mémorial de Lille* reçoit d'un des officiers les plus distingués du 91^e de ligne l'article suivant sur la brochure du général Faidherbe : *Campagne de l'armée du Nord 1870-1871*.

Nous venons de lire avec la plus grande attention cette brochure que le public attendait avec impatience et qui ne répondra pas, croyons-nous, aux espérances que la haute position de l'auteur avait fait concevoir. C'est avec raison que le célèbre général a été représenté sous la forme d'un plantureux rosier, dit : le Rosier des Batailles. Cette charge donne une juste idée de l'activité infatigable du commandant en chef de l'armée du Nord, mais elle rappelle aussi que les victoires de cette armée ont été aussi éphémères que les roses.

Le général Faidherbe sera certainement de notre avis, puisqu'il déclare qu'après la chute de Metz, l'armée du Nord ne pouvait produire de résultats utiles, (1) piquant avec qui justifie la qualification, que M. Thiers a donnée tout récemment à la politique de M. Gambetta; ce qui n'empêche pas l'auteur de dédier son livre au fameux dictateur en témoignage de son admiration et de sa reconnaissance ! Ces « mauvais officiers qui se levaient à dix heures, pour aller à la pension etc., etc. » et que le général a dénoncés à l'opinion publique en termes si violents, apprendront également avec plaisir que les 279 officiers évadés de captivité ont été les meilleurs éléments de l'armée du Nord (2). Le conclusion de la brochure explique clairement la pauvreté de la campagne du Nord en mouvements stratégiques ou tactiques : tomber à l'improviste avec toutes ses forces sur les avant-postes de son adversaire et se réfugier au plus vite derrière les fortifications, telle est à peu près toute la tactique du général Faidherbe. Ces marches et contre-marches par un temps des plus rigoureux, ont dû horriblement fatiguer nos malheureux soldats : ceux qui ont fait les campagnes de Crimée, d'Italie et du Mexique en savent quelque chose; ils rendent pleine justice à l'énergie qu'ont déployée leurs camarades de l'armée du Nord; mais nous sommes convaincus que le général Faidherbe n'aurait pas mieux fait à Wœrth à Sedan et à Metz que ses malheureux collègues pour lesquels il s'est montré si amer dans son projet de réorganisation de l'armée.

La journée de Pont-Noyelles est des plus honorables : la bataille fut bien conduite et les positions énergiquement défendues, furent conservées; nous ne pouvions en dire autant de la journée du 3 janvier; il fallait compléter la victoire en enlevant Bapaume; c'était, du reste, le seul moyen de secourir Péronne qui attendait un secours formellement promis. Le général Faidherbe explique sa retraite par une gascogne : il en coûtait, dit-il, à son cœur de canonner une ville française ! De la part d'un homme de guerre qui s'est montré si sévère à l'égard du commandant de Péronne, cette explication est au moins étrange; mais elle n'est pas sérieuse et le général le sait mieux que personne, lui qui s'était déjà vu dans l'obligation d'incendier plusieurs villages aussi français que Bapaume.

La véritable raison de la marche rétrograde de l'armée du Nord, c'est que mal constituée pour vaincre, cette armée s'est présentée devant Bapaume sans aucune réserve; et toute désorganisée par l'attaque des villages qui couvrent les abords de la ville.

Partager en deux corps d'armée une armée de 40,000 hommes et 78 pièces de canon, c'est en art militaire, une hérésie; c'était donc une énorme faute que d'adopter ce fractionnement pour l'armée du Nord qui était si faiblement organisée et si pauvre en cadres. En conservant le fractionnement divisionnaire, le général aurait eu constamment sous sa main trois divisions en ligne de bataille et une en réserve; peut-être était-ce le seul moyen de tirer un bon parti de cette malheureuse division de mobilisés qui fait si pitoyable figure dans le récit du général.

C'est par vanité et par ambition que les corps d'armée ont été créés; le commandant en chef de l'armée du Nord devait savoir, mieux que tout autre, que les officiers d'un grade inférieur à leur réputation militaire sont très rares dans les armées; et que ce n'est pas impunément que l'on fait ex-abrupto des colonels avec des simples capitaines et le reste à l'avenant.

(1) Conclusion, page 71
(2) Note G.

Cette faute eut des conséquences déplorable; l'ambition des officiers ne connut plus de bornes. Pour satisfaire leur soif d'avancement, beaucoup d'entre eux employèrent des moyens que répudie l'honneur militaire. Que sont devenus ces beaux types d'officiers de notre première République que le général Foy a dépeints en termes si magnifiques dans son *Histoire des guerres de la Péninsule* ?

Après Bapaume, Saint-Quentin ! ! Le général de Gœben qui succède à Manteuffel évacua complètement les positions du 3 janvier pour s'établir sur la coupeure de la Somme; c'est alors que le général Faidherbe, pressé par Gambetta, entreprend cette malheureuse marche de flanc qui aboutit au désastre de Saint-Quentin.

Nous voici à la conclusion. Après avoir fait l'éloge de Gambetta, l'auteur fait, en termes fort sévères, le procès de la démocratie dont il a cependant brigué les suffrages, lui promettant de fonder en France une république semblable à celle que les puritains ont fondée en Amérique; il espère, sans trop y croire, qu'un jour la liberté, donnant la main aux deux nations rivales; nous vengera de M. de Bismarck et de la féodalité allemande.

Telle est en substance la brochure du général Faidherbe. Nous savons depuis longtemps avec Rustow « qu'un peuple démocratique n'est pas accessible aux subtilités et ne comprend sans peine que les succès éclatants. »

Il ne faut donc pas s'étonner si le général Faidherbe n'a reçu tout au plus que les éloges d'une coterie; quant aux utopies humanitaires qui terminent son travail, nous ne croyons mieux faire que de leur opposer ces nobles et patriotiques paroles du duc d'Orléans : « Heureuses les nations qui ressentent leurs malheurs plus vivement encore qu'elles ne jouissent de leurs triomphes ! Si la vengeance, comme le dit le poète, est un plaisir pour les dieux, elle est un devoir pour les États, et c'est du sentiment de ce dernier que dépend leur grandeur : c'est le souvenir de Rosbach qui animait les Français à Iéna (1). » Puisse le souvenir de 1870 nous animer un jour ! !

Lille, 9 juillet 1871.

Ed. LATOUR-D'AFFAIRE,
capitaine au 91^e.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. GRÉVY.

Suite de la séance du 10 juillet.

La France est ainsi livrée à la bureaucratie et un homme qui a écrit dans les bureaux sera parfait pour administrer le pays. Un sous-préfet des environs de Paris était plus souvent à Paris que dans sa sous-préfecture. Fatigué de le voir toujours à Paris, en l'envoya au loin, dans son département. Il n'alla au chef-lieu de son emploi que deux fois, une fois pendant 24 heures, une autre fois pendant 48 heures. Au bout de six mois, comme il avait très bien rempli ses fonctions, on lui a donné de l'avancement. (On rit.) Il est trouvé un membre du Conseil général qui a donné toutes les idées utiles. Le secrétaire général a administré réellement. Un inspecteur est venu, il a invité le Conseil général et le secrétaire général, il a fait compliment à qui de droit. La sous-préfecture n'avait jamais été mieux administrée. La commission départementale a été attaquée, mais cet exemple devrait suffire pour faire comprendre que l'immixtion des représentants locaux, des représentants départementaux est excellente pour l'autorité comme pour la liberté.

M. TARGET demande seulement une Commission consultative. M. Picard a ajouté : Il faut que le préfet soit soumis à la Commission de contrôle. Voyez-vous ce préfet qui demande à la Commission de vouloir bien exercer son contrôle. La Commission contre la centralisation excessive, ce sera une boulette de mie de pain pour guérir un fluxion de poitrine. Le préfet invitera la Commission à dîner, votre Commission sera une Commission de convives (hilarité).

J'ai bien peur que le gouvernement ne persiste dans l'opinion qu'il ne faut rien faire et que la décentralisation n'est qu'un vain mot : ce serait une très mauvaise voie. Pourquoi notre pays ne fait-il pas, au dehors, la même figure que ses voisins ? parce

(1) Campagnes d'Afrique.

qu'il n'a pas d'institutions aussi bonnes ni aussi libres que ceux-ci. On a parlé d'une certaine velléité de séparatisme dans la Savoie : pourquoi ? parce que, la prenant, nous lui avons ravi une partie de ses libertés. Voyez encore les provinces que nous avons eu le malheur de perdre ! (Mouvement) Et bien ! que va faire le gouvernement prussien pour vaincre leur antipathie et leur faire oublier la France ? il leur promet, par l'organe de M. de Bismarck, des franchises municipales plus grandes que celles qu'elles avaient en France (mouvement.)

On a parlé du danger qui peut surgir de la décentralisation au point de vue du patriotisme : c'est une erreur. Si la France n'avait pas été éternisée par la centralisation excessive, elle n'aurait pas vu les Prussiens l'envahir. (Applaudissements à droite.)

Rappelez-vous, messieurs, ce que le Césarisme a fait de l'empire romain, et prenons garde que le Césarisme de la Centralisation ne nous tue comme il a tué l'empire romain (vifs applaudissements.)

M. LAMBRÉCHT, ministre de l'Intérieur, proteste contre l'assimilation établie par M. Raudot, entre la France actuelle et l'empire romain en décadence. Non, Dieu merci, le courage et le patriotisme ne sont pas morts en France (Applaudissements.)

Ce qui m'a fait monter à la tribune, c'est ce que M. Raudot a dit des préfets. Ils ne sont pas parfaits, ce sont des hommes. Mais montrer les préfets comme n'étant jamais dans leurs préfectures ; représenter les départements comme n'étant jamais mieux administrés que par un remplaçant tiré des conseils généraux ou de leurs bureaux, c'est donner ainsi une mauvaise opinion de l'administration française, au pays lui-même. Il ne faut tomber devant les exagérations à propos d'exceptions heureusement fort rares. Quant aux plaintes de M. Raudot, on n'a jamais frappé sur lui comme sur une tête de turc ; on a trop de respect pour un homme aussi digne et aussi méritant que lui. Je croyais qu'il ne voulait avoir aucun rapport dans son département avec l'administration centrale. Je vois qu'il en est autrement. Je lui fais donc mes excuses. Toutefois, il ne peut nier qu'il ne voulait avoir aucun rapport dans son projet avec l'administration centrale. Je vois qu'il en est autrement. Je lui fais mes excuses. Toutefois, il ne peut nier qu'il voulait seulement 34 provinces au lieu de nos départements.

M. LE MINISTRE relève les assertions relatives aux conseils généraux de Belgique. Est-ce que nous ne sommes pas aussi libres qu'en Belgique ?

Plusieurs voix : Non ! non !

M. LE MINISTRE : Comment nous ne sommes pas aussi libres qu'en Belgique ! Les Belges seront fort étonnés de l'assertion.

On a parlé de la Savoie et l'on a dit que la Savoie regrettait ses institutions provinciales. J'aime à penser que les députés de la Savoie sont d'un autre avis. (On remarque qu'une grande partie de l'Assemblée a les yeux tournés sur les députés de la Savoie, mais que ceux-ci ne disent mot.)

M. le ministre fait observer qu'il y a un autre amendement de celui de M. Target. Cet amendement dit : Le conseil général a quatre sessions par an ; il pourra, en outre, être réuni sur la convocation du préfet, laquelle pourra être provoquée par les 2/3 de ses membres.

Le ministre est partisan de cet amendement. Il adopte l'amendement Target à défaut de celui de M. de Marcère. Il adopterait même la Commission départementale, mais avec les réserves particulières qu'il a formulées samedi dernier; mais il croit qu'un plus grand nombre de sessions annuelles du Conseil général serait en tout préférable à tout autre système, dans l'intérêt même de l'influence des Conseils généraux.

M. LÉON DE MALLEVILLE, président, fait remarquer que l'on n'a pas entendu, jusqu'ici, ceux qui ne veulent pas de Commission départementale. Il serait cependant important que cette opinion fût exprimée avant que l'on votât sur le principe accepté par le 1^{er} § de l'amendement de M. Target qui implique l'existence de cette Commission, l'amendement de M. de Marcère paraît au président réserver complètement cette question.

M. MOULIN, président de la Commission, demande que la discussion de l'amendement Jouvenel et Target soit d'abord épurée. Pour les membres qui repoussent le principe même de la Commission, la division sera de droit et elle leur fournira le moyen de faire valoir leur opinion.

LE PRÉSIDENT estime qu'il serait juste de

donner la parole à ceux qui n'ont pu encore se faire entendre. Mais il laisse l'Assemblée juge du parti à prendre.

Un membre prend la parole, il s'en réfère aux sentiments et aux idées qui ont été exprimés avant lui à la tribune par plusieurs de ses collègues et notamment par l'honorable ministre de l'Intérieur qui est encore au pouvoir. (Mouvement et hilarité.)

L'orateur poursuit, au milieu d'un bruit confus qui ne nous permet pas de recueillir ses paroles.

M. SYLVA, député de la Savoie, proteste contre les velléités séparatistes que l'on a attribuées à la Savoie. Ce pays, arrivé dans la grande famille, depuis 1860, c'est-à-dire dans la plus mauvaise période de l'histoire française, dans la période du bas-empire, a souffert avec la France; elle a partagé toutes ses épreuves. Mais cette communauté d'épreuves a cimenté le lien entre la Savoie et la France, et les savoyards sont français de cœur. (Applaudissements.)

Quant aux velléités séparatistes, si je les niais, complètement, je serais tout à la fois dans le vrai et dans le faux. (Mouvement.) Laissez-moi passer brièvement une revue rétrospective de la question.

La Savoie fait partie de la France depuis 1860. Une partie de la Savoie se tourna vers la Suisse. Mais le suffrage universel a prononcé, et nous sommes tous à la France. La Savoie a été réunie à la France quand elle était prospère, ou plutôt, qu'elle avait l'apparence de la prospérité. Le savoyard est toujours le savoyard; il a la probité politique comme il a la probité civile. Ne craignez pas que les savoyards fassent jamais défaut à la France. Avec eux, je suis Français, mais je suis républicain, et je terminerai en disant que la Savoie s'est unie surtout à la France depuis qu'elle est républicaine. (Très-bien à gauche.)

Un député de Nice vient dire quelle est la situation du comté. D'abord, les séparatistes avaient fait une élection qu'il ne veut pas rappeler pour ne pas soulever un orage. Une autre élection avait eu lieu, mais elle n'aurait pas dû exister, puisque le candidat était préfet. De nouvelles élections se sont effectuées. La première liste a eu dans le Comté de Nice, 10,000 voix, et la seconde, seulement 6,000. Aujourd'hui, c'est la liste de la minorité qui est représentée à l'Assemblée dans le nouveau vote. Et cela parce qu'on les a réunis politiquement et administrativement à l'arrondissement de Grasse. Le mécontentement n'arrive que de là. Eh bien, il faudrait faire disparaître ce mécontentement. Et à ce propos, l'orateur voudrait que ceux qui ont provoqué l'émeute par leur conduite politique fussent poursuivis, afin qu'on ne dise pas que les grossesouches échappent toujours à la loi.

M. MOULIN veut ramener le débat sur son terrain, c'est-à-dire sur le projet et les amendements. (Aux voix, aux voix !)

On a parlé de la liberté. La liberté n'existera que lorsqu'on aura formé des citoyens. (Aux voix !)

et que la liberté générale sera assise sur les libertés locales (aux voix), sans que l'autorité soit affaiblie. Pour cela, il faut étendre dans la mesure du possible les pouvoirs des Conseils généraux, et c'est ce que la Commission a voulu faire en complétant ce qui avait été fait dans cette voie en 1866. Cela posé, l'orateur entre dans l'examen du projet, notamment en ce qui concerne la Commission départementale et dans celui des amendements. Il estime que ceux-ci sont insuffisants et ne résolvent pas le problème posé. Il veut notamment que la Commission départementale ait un droit de décision.

M. MOULIN ne voit que deux cas à exercer la tutelle administrative : 1^o, quand un désaccord se produit entre le Conseil municipal et le maire. Ce cas se présente bien rarement de nos jours et dans l'état actuel de l'administration; 2^o, lorsqu'une Commission est divisée en deux parties, le préfet, s'il intervient, mécontente nécessairement, par sa décision, l'une de ces parties qui dès lors devient hostile.

L'orateur cite des exemples où cette dernière hypothèse s'est produite. La Commission départementale, elle, jugerait impartialement, sans exception, et sa décision serait acceptée sans sentiments d'aigreur.

Il y a encore la tutelle, en fait d'établissements hospitaliers. Le gouvernement n'a pas toujours, à cet égard, exercé une influence parfaite. Il y a, notamment, une circulaire d'un ministre de l'Intérieur sur les sociétés de bienfaisance qui n'aurait pas existé, si les commissions départementales avaient, dès lors, existé. N'oublions pas,

la rentrée comme avocat stagiaire. M. et madame Minoret-Levrault — car, à travers ce colosse, tout le monde aperçoit une femme sans laquelle une si belle fortune serait impossible — laissent leur fils, libre de se choisir une carrière : notaire à Paris, procureur du roi quelque part, receveur général n'importe où, agent de change ou maître de poste. Quelle fantaisie pouvait se refuser, à quel état ne devait pas prétendre le fils d'un homme de qui l'on disait, depuis Montargis jusqu'à Essonne : « Le père Minoret ne connaît pas sa fortune ! » Ce mot avait reçu, quatre ans auparavant, une sanction nouvelle, quand, après avoir vendu son auberge, Minoret s'était bâti des écuries et une maison superbe en transportant la poste de la Grand'Rue sur le port. Ce nouvel établissement avait coûté deux cent mille francs, que les commérages doublaient à trente lieues à la ronde. La poste de Nemours veut un grand nombre de chevaux : elle va jusqu'à Fontainebleau sur Paris et dessert au-delà des routes de Montargis et de Montereau; de tous les côtés, le relais est long, et les sables de la route de Montargis autorisent ce fantastique troisième cheval, qui se paye toujours et ne se voit jamais. Un homme bâti comme Minoret, riche comme Minoret, et à la tête d'un pareil établissement, pouvait donc s'appeler, sans antiphrase, le maître de Nemours. Quoiqu'il n'eût jamais pensé ni à Dieu ni à diable, qu'il fut matérialiste pratique, comme il était

agriculteur pratique, égoïste pratique, avare pratique, Minoret avait jusqu'alors joui d'un bonheur sans mélange, si l'on doit regarder une vie purement matérielle comme un bonheur.

En voyant le bourrelet de chair pelée qui enveloppait la dernière vertèbre et comprimait le cerveau de cet homme, en entendant surtout sa voix grêle et clairette qui contrastait ridiculement avec son encolure, un physiologiste eût parfaitement compris pourquoi ce grand, gros, épais cultivateur adorait son fils unique, et pourquoi peut-être il l'avait attendu si longtemps, comme le disait assez le nom de Désiré que portait l'enfant. Enfin, si l'amour, en trahissant une riche organisation est chez l'homme une promesse des plus grandes choses, les philosophes comprendront les causes de l'incapacité de Minoret. La mère, à qui fort heureusement le fils ressemblait, rivalisait de gâteries avec le père. Aucun naturel d'enfant n'aurait pu résister à cette idolâtrie. Aussi Désiré, qui connaissait l'étendue de son pouvoir, savait-il traire la cassette de sa mère et puiser dans la bourse de son père en faisant croire à chacun des auteurs de ses jours qu'il ne s'adressait qu'à lui. Désiré, qui jouait à Nemours un rôle infiniment supérieur à celui que joue un prince royal dans la capitale de son père, avait voulu se passer à Paris toutes ses fantaisies comme il se les passait dans sa petite ville, et, chaque année, il y avait dépensé près de douze mille francs.

Mais aussi, pour cette somme, avait-il acquis des idées qui ne lui seraient jamais venues à Nemours; il s'était dépouillé de la peau du provincial, il avait compris la puissance de l'argent, et vu dans la magistrature un moyen d'élévation. Pendant cette dernière année, il avait dépensé dix mille francs de plus, en se liant avec des artistes, avec des journalistes et leurs maîtresses. Une lettre confidentielle assez inquiétante eût au besoin expliqué la faction du maître de poste, à qui son fils demandait son appui pour un mariage; mais la mère Minoret-Levrault, occupée à préparer un somptueux déjeuner pour célébrer le triomphe et le retour du licencié en droit, avait envoyé son mari sur la route, en lui disant de monter à cheval s'il ne voyait pas la diligence. La diligence qui devait amener ce fils unique arrive ordinairement à Nemours vers cinq heures du matin, et neuf heures sonnaient ! Qui pouvait causer un pareil retard ? Avait-il versé ? Désiré vivait-il ? Avait-il seulement la jambe cassée ?

Trois batteries de coups de fouet éclatent et déchirent l'air comme une moussuqueterie, les gilets rouges des postillons l'indigent, dix chevaux hennissent ! le maître ôte sa casquette et l'agit, il est aperçu. Le postillon le mieux monté, celui qui ramenait deux chevaux de calèche gris pommelé, pique son porteur, devance cinq gros chevaux de diligence, les Minoret de l'écurie, trois chevaux de berline, et arrive devant le maître.

— As-tu vu la Ducler ?

Sur les grandes routes on donnait aux diligences des noms assez fantastiques, on disait la Caillard, la Ducler (la voiture de Nemours à Paris), le Grand Bureau. Toute entreprise nouvelle était la *Concurrence* ! Du temps de l'entreprise des Lecomte, leurs voitures s'appelaient la *Comtesse*. « Caillard n'a pas attrapé la Comtesse; mais le Grand-Bureau lui a joliment brûlé... sa robe, tout de même ! — le Caillard et le Grand-Bureau ont enfoncé les Françaises (les Messageries françaises). » Lorsqu'on voyait le postillon allant à tout brésiller et refuser un verre de vin, on questionnait le conducteur, qui répondait, le nez au vent, l'œil sur l'espace : « La *Concurrence* est devant ! — Et nous ne la voyons pas ! dit le postillon. Le scélérat, il n'aura pas fait manger ses voyageurs ! — Est-ce qu'il en a ? » répondait le conducteur. Tape donc sur Polignac ! Tous les mauvais chevaux se nommaient Polignac. Telles étaient les plaisanteries et le fond de la conversation entre les postillons et les conducteurs en haut des voitures. Autant de professions en France, autant d'argots.

— As-tu vu la Ducler ?

— Monsieur Désiré ? répondit le postillon en interrompant son maître. Eh ! vous avez dû nous entendre, nos fouets vous l'annoncent assez : nous pensions bien que vous étiez sur la route.

— Pourquoi donc la diligence est-elle en retard de quatre heures ?

— Le cercle d'une des roues de der-

rière s'est détaché entre Essonne et Ponthierry. Mais il n'y a pas eu d'accident; à la montée, Cabriolle s'est heureusement aperçu de la chose.

En ce moment, une femme endimanchée, car les volées de la cloche de Nemours appelaient les habitants à la messe du dimanche, une femme d'environ trente-six ans aborda le maître de poste :

— Eh bien, mon cousin, dit-elle, vous ne vouliez pas me croire ! Notre oncle est avec Ursule dans la Grand'Rue, et ils vont à la grand'messe.

Malgré les lois de la poésie moderne sur la couleur locale, il est impossible de pousser la vérité jusqu'à répéter l'horrible injure mêlée de jurons que cette nouvelle, en apparence si peu dramatique, fit sortir de la large bouche de Minoret-Levrault; sa voix grêle devint sifflante et sa figure présenta cet effet que les gens du peuple nomment ingénieusement un *coup de soleil*.

— Est-ce sûr ? dit-il après la première explosion de sa colère.

Les postillons passèrent avec leurs chevaux en saluant leur maître, qui parut ne les avoir ni vus ni entendus. Au lieu d'attendre son fils, Minoret Levrault remonta la Grand'Rue avec sa cousine.

— Ne vous l'ai-je pas toujours dit ? reprit-elle. Quand le docteur Mironet n'aura plus sa tête, cette petite sainte-nitouche le jettera dans la dévotion; et comme qui tient l'esprit tient la bourse elle aura notre succession.